



Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

Treasury Board of Canada
Secretariat

Un meilleur gouvernement : avec nos partenaires, pour les Canadiens



Suivi du Plan d'action de la gestion pour la vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord

Janvier 2013

Canada

Suivi du Plan d'action de la gestion pour la vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord

L'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) a fait l'objet d'une vérification interne menée par le Bureau du contrôleur général (BCG) en 2011.

Le classement du risque, les interventions de la direction et les mesures prévues ainsi que les évaluations du BCG sur le statut de la mise en œuvre du Plan d'action de la gestion à la suite de la vérification de CanNor effectuée en 2011 ont été inclus à titre informatif.

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011				
Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
1) CanNor devrait créer et mettre en œuvre un cadre de gestion financière qui inclut, mais sans y être limité, les processus et contrôles en matière de prévision, de crédettes à la fin de l'exercice (CAFE) et de rapports financiers.	Élevée	Au cours de l'exercice 2011-2012, le secteur des Finances de CanNor a entrepris l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de gestion financière en vue d'inclure un processus de révisions mensuel permettant aux gestionnaires des centres de responsabilité (CR) de planifier leurs besoins de trésorerie pour l'exercice, et de respecter les limites du budget approuvé. Le processus comprend une téléconférence mensuelle et des modèles financiers, notamment les budgets, les dépenses réelles à jour et les engagements dans l'objectif d'établir les prévisions de fin d'exercice. Le secteur des Finances a créé un Calendrier mensuel de la situation financière pour 2011-2012 pour aider les gestionnaires à comprendre les diverses échéances et ainsi respecter la production régulière de rapports financiers pour le Comité de la haute direction. Les procédures du CAFE ont été suivies en fin d'exercice à	<p>ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen de l'examen de documents et du contrôle par sondage des opérations pendant l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012.</p> <p>Le Cadre de gestion financière a été élaboré pour CanNor et de nombreux éléments de ce cadre ont été instaurés, comme en font foi les travaux menés lors de la vérification de suivi. Le Cadre traite des secteurs suivants : Reddition de comptes de la gestion, Rôles et responsabilités, Gouvernance, Politiques et procédures, Gestion des dépenses, Formation, Surveillance active. Le Cadre de gestion financière était au stade de la version provisoire au moment de la vérification de suivi. Le Dirigeant principal des finances (DPF) a fait savoir que le Cadre sera finalisé d'ici peu.</p> <p>Lors de l'examen des dossiers, quatre des 19 marchés examinés comportaient des factures pour lesquelles un CAFE avait été</p>	<p>NIVEAU 4</p> <p>(Mise en œuvre avancée)</p>

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
		l'aide des instructions d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et de l'échéancier. Toutes les échéances ont été respectées, et les CAFE pour 2010-2011 ont été correctement établis dans le cadre de ces procédures.	mis en place. Un CAFE a dûment été mis en place et les transactions ont été identifiées à cet effet dans les quatre marchés pertinents examinés.	
2) CanNor devrait réviser les états financiers de l'exercice 2009-2010 en temps opportun.	Élevée	CanNor redressera à nouveau les données comparatives pour 2009-2010 durant la préparation des états financiers de 2010-2011; ces derniers seront diffusés dans le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2011.	ÉVALUATION : Les états financiers ont été rajustés et affichés sur le site Internet de CanNor.	NIVEAU 5 (Pleine exécution)
3) CanNor devrait obtenir toute la formation et l'accès nécessaires au système de Paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuits (PTPNI) et au Système de gestion des salaires OASIS (SGSO).	Élevée	En mai 2011, le secteur des Finances de CanNor a coordonné de nombreuses séances de formation que donnerait AADNC aux employés des services ministériels de CanNor. Les cours de formation sur le système financier ont été offerts, sur une période de deux semaines, au personnel des services ministériels de CanNor, notamment à trois AS-3 (administration générale et finances), à un AS-5 (locaux et services ministériels), à un FI-3 (finances) des régions nordiques et à d'autres FI de la région d'Ottawa. La formation portait plus particulièrement sur le PTPNI, le SGSO et le système financier.	ÉVALUATION : La formation sur le PTPNI, le SGSO et OASIS a été coordonnée avec les bureaux respectifs d'AADNC de chaque région et l'AC, et elle continue d'être donnée. Lors de la vérification de suivi, on a constaté qu'AADNC conservait tous les dossiers originaux et que l'accès aux systèmes continue d'être quelque peu limité pour le personnel de CanNor. CanNor fait savoir qu'elle continuera de travailler avec AADNC et à l'interne afin d'avoir accès à tous les documents requis sur support papier et en version électronique.	NIVEAU 4 (Mise en œuvre avancée)
4) CanNor devrait concevoir des processus	Élevée	Le DPF de CanNor communiquera avec d'autres agences de développement	ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen de l'examen de documents lors de	

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
<p>opérationnels efficaces en matière de gestion financière à son administration centrale d'Iqaluit. Il faudrait aussi tenir compte des protocoles d'ententes (PE) ou des ententes de service avec d'autres entités fédérales les plus susceptibles de venir le plus efficacement à l'appui des activités de CanNor.</p>		<p>économique régional et des ministères de taille semblable afin de se procurer leurs processus de contrôle interne documentés et les listes de vérification connexes. Ces documents seront examinés et adaptés aux processus opérationnels de CanNor applicables à la gestion financière.</p> <p>CanNor est à négocier le PE sur les services ministériels de 2011⁸ 2012 avec AADNC, en mettant l'accent sur les domaines de service de la gestion financière qui exigent une attention et qui ont été relevés dans la vérification des contrôles fondamentaux par le BCG. Notre objectif est d'avoir terminé l'examen du PE bien avant la fin de l'exercice.</p>	<p>l'étape de l'examen de la vérification de suivie effectuée en 2012.</p> <p>Le PE conclu entre CanNor et AADNC en octobre 2012 prévoit la prestation des services ministériels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • services financiers et systèmes financiers; • gestion des actifs et du matériel; • informatique et gestion de l'information; • ressources humaines; • sécurité et services de santé et de sécurité au travail; • communications; • services exécutifs. <p>Ce PE sera en vigueur du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Lors de discussions avec le DPF, on a pu constater que l'organisation avait l'intention de renouveler le protocole d'entente visant la prestation des services ministériels avec AADNC pour l'exercice 2013-2014.</p> <p>Un cadre de gestion financière a été élaboré pour décrire les rôles et responsabilités, la gouvernance, les politiques et procédures, la gestion des dépenses, la formation et la surveillance pour CanNor. Le document était au stade de la version provisoire au moment de la vérification. Le DPF a fait</p>	<p>NIVEAU 5</p> <p>(Pleine exécution)</p>

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
			savoir qu'il devrait être finalisé d'ici peu.	
<p>5) CanNor devrait veiller à ce que les gestionnaires et les cadres obtiennent la formation requise et valident leurs connaissances, comme il se doit, avant d'exercer leur pouvoir délégué. CanNor devrait aussi conserver dans ses dossiers les preuves de l'achèvement par les employés de la formation nécessaire à l'obtention de la délégation de pouvoir.</p>	<p>Élevée</p>	<p>En mars-avril 2011, le secteur des Finances de CanNor a entrepris un examen détaillé de l'actuelle certification obtenue de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) en matière de pouvoirs financiers délégués. La structure des CR a été modifiée en 2011⁸ 2012 et, pour cette raison, les pouvoirs financiers délégués de tous les gestionnaires délégués proposés ont été revus afin de s'assurer que le secteur des Finances possède un registre officiel de la certification (cours G126 et G127) ainsi que la confirmation, par l'EFPC, que les examens ont été réussis. Ces documents ont été compilés par RC et mis dans des cartables, et distribués aux trois régions, ainsi qu'au bureau d'Ottawa. Vu le contexte, toutes les cartes de spécimens de signature ont également été signées de nouveau par le gestionnaire responsable de la délégation et par le gestionnaire délégataire du CR, puis envoyées à AADNC.</p>	<p>ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen du contrôle par sondage des opérations lors de l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012.</p> <p>Les huit employés visés par l'examen ont reçu la formation requise, en conformité avec les exigences applicables à la gestion financière, à la passation de marchés et aux ressources humaines.</p> <p>Les documents sur la formation suivie par les particuliers à qui des pouvoirs ont été délégués ont été versés au dossier.</p>	<p>NIVEAU 5</p> <p>(Pleine exécution)</p>
<p>6) CanNor devrait veiller à ce que les engagements de dépenses soient approuvés par une personne dûment autorisée à le faire avant</p>	<p>Élevée</p>	<p>En mars-avril 2011, le processus qui soutient l'article 32 (engagements) et l'article 34 (paiement de fournitures, de services ou de travaux) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> (LGPF)</p>	<p>ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen du contrôle par sondage des opérations lors de l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012.</p>	<p>NIVEAU 4</p> <p>(Mise en œuvre avancée)</p>

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
<p>que les dépenses ne soient engagées et comptabilisées dans le système financier.</p>		<p>a été revu par le secteur des Finances de CanNor; s'est ensuivie la mise en œuvre d'une mesure corrective qui garantit l'obtention des délégations appropriées et la conservation de traces écrites à l'appui des articles 32 et 34.</p> <p>Ces changements seront intégrés dans les processus de contrôle interne documentés qui seront adoptés d'ici mars 2012.</p>	<p>Dans 102 des 112 dossiers applicables examinés, la disponibilité des fonds au titre des engagements a été certifiée par une personne dûment autorisée avant l'engagement des dépenses d'après la valeur prévue.</p> <p>Les résultats de ces constatations sont tirés des constatations sur l'engagement des dépenses et le contrôle des engagements formulées à l'égard de la Directive sur les cartes d'achat (critère ii), de la Politique sur les marchés (critère iv), de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (critère ii), et de la Directive sur la gestion financière de l'administration de la paye (critère i).</p> <p><u>Directive sur les cartes d'achat</u></p> <p>La disponibilité des fonds au titre des engagements a été certifiée par une personne dûment autorisée, lorsque c'était nécessaire de le faire, et ce, avant l'engagement des dépenses d'après la valeur prévue, dans 23 des 25 dossiers examinés en fonction de ce critère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas d'un des dossiers examinés, la disponibilité des fonds au titre des engagements a été certifiée par une personne qui tirait bénéfice de la dépense. • Dans le cas d'un des dossiers 	

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
			<p>examinés, la disponibilité des fonds au titre des engagements a été certifiée après l'achat.</p> <p><u>Politique sur les marchés</u></p> <p>Dans le cas de 18 des 19 marchés examinés, la disponibilité des fonds au titre des engagements a été certifiée par une personne dûment autorisée avant l'engagement des dépenses d'après la valeur prévue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas d'un des marchés examinés, le dossier ne contenait pas de preuve de l'engagement des dépenses. <p><u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u></p> <p>La disponibilité des fonds au titre des engagements a été certifiée par une personne dûment autorisée avant l'engagement des dépenses d'après la valeur prévue dans 49 des 52 dossiers examinés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas de trois des dossiers examinés, la dépense n'avait pas été approuvée avant la date de départ. <p><u>Directive sur la gestion financière de l'administration de la paye</u></p> <p>La disponibilité des fonds au titre des</p>	

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
			<p>engagements a été certifiée par une personne dûment autorisée avant l'engagement des dépenses d'après la valeur prévue dans le cas de 12 des 16 transactions examinées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas de trois des dossiers de nomination intérimaire, la dépense a été autorisée après la date de début de l'intérim. • Dans le cas d'un des dossiers d'heures supplémentaires, il n'y avait aucune preuve d'approbation préalable. 	
<p>7) CanNor devrait veiller à ce que les dépenses soient certifiées par une personne dûment autorisée à le faire, en temps opportun, et par une personne qui ne profite pas directement ou indirectement de la dépense.</p>	<p>Élevée</p>	<p>En mars-avril 2011, le processus qui soutient l'article 32 (engagements) et l'article 34 (paiement de fournitures, de services ou de travaux) de la <i>LGPF</i> a été revu par le secteur des Finances de CanNor; s'est ensuivie la mise en œuvre d'une mesure corrective qui garantit l'obtention des délégations appropriées et la conservation de traces écrites à l'appui des articles 32 et 34.</p> <p>Ces changements seront intégrés dans les processus de contrôle interne documentés qui seront adoptés d'ici mars 2012.</p>	<p>ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen du contrôle par sondage des opérations lors de l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012.</p> <p>Dans 100 des 107 dossiers applicables examinés, la vérification des comptes a été effectuée par une personne dûment autorisée à le faire, a été accomplie en temps opportun et a vérifié l'exactitude du paiement demandé.</p> <p>Les résultats de ces constatations sont tirés des constatations sur la vérification des comptes formulées à l'égard de la Directive sur les cartes d'achat (critère iii), de la Politique sur les marchés (critère vi), de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (critère iii), et de la Directive sur la gestion financière de l'administration</p>	<p>NIVEAU 4 (Mise en œuvre avancée)</p>

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
			<p>de la paye (critère ii).</p> <p><u>Directive sur les cartes d'achat</u></p> <p>La vérification des comptes a été assurée par une personne dûment autorisée et a été effectuée en temps opportun afin de vérifier l'exactitude des demandes de paiement dans le cas de 31 des 33 dossiers examinés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas d'un des dossiers examinés, la vérification des comptes a été effectuée par une personne qui tirait bénéfice de la dépense. • Dans le cas d'un des dossiers examinés, la vérification des comptes n'a pas été accomplie en temps opportun. <p><u>Politique sur les marchés</u></p> <p>Dans le cas de huit des 12 dossiers de marchés pertinents examinés, la vérification des comptes était assurée par une personne dûment autorisée et était effectuée en temps opportun afin de vérifier l'exactitude des demandes de paiement. Dans le cas de sept des autres dossiers de marchés vérifiés, aucune facture n'avait été reçue au moment de la vérification ou les factures n'étaient pas visées par la portée de la vérification.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas de deux des dossiers examinés, la vérification des comptes 	

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
			<p>n'a pas été faite par une personne dûment autorisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas de deux des dossiers examinés, la vérification des comptes n'a pas été accomplie en temps opportun. <p><u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u></p> <p>La vérification des comptes a été assurée par une personne dûment autorisée et a été effectuée en temps opportun afin de vérifier l'exactitude des demandes de paiement dans le cas des 52 dossiers examinés.</p> <p><u>Directive sur la gestion financière de l'administration de la paye</u></p> <p>La vérification des comptes a été assurée par une personne dûment autorisée et a été effectuée en temps opportun afin de vérifier l'exactitude des demandes de paiement dans neuf des dix transactions examinées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas d'un des dossiers de nomination intérimaire, la vérification des comptes a été effectuée après la date de début de l'intérim. 	
8) CanNor devrait veiller à ce que la preuve de l'exécution et du montant	Élevée	En mars-avril 2011, le processus qui soutient l'article 32 (engagements) et l'article 34 (paiement de fournitures, de	ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen du contrôle par sondage des opérations lors de l'étape de l'examen de la	NIVEAU 5 (Pleine

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
des frais soient conservés, et si elle est manquante, qu'une justification de l'achat soit clairement indiquée dans le dossier.		<p>services ou de travaux) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> a été revu par le secteur des Finances de CanNor; s'est ensuivie la mise en œuvre d'une mesure corrective qui garantit l'obtention des délégations appropriées et la conservation de traces écrites à l'appui des articles 32 et 34.</p> <p>Ces changements seront intégrés dans les processus de contrôle interne documentés qui seront adoptés d'ici mars 2012.</p>	<p>vérification de suivi effectuée en 2012.</p> <p>La preuve de l'exécution et du montant des frais a été conservée, et si elle est manquante, une justification de la charge a été clairement indiquée dans le cas des 107 dossiers pertinents examinés.</p>	exécution)
9) CanNor devrait veiller à ce que l'approbation du DPF soit obtenue, que ce soit au cas par cas ou en approuvant des limites générales, avant de remettre des cartes d'achat à des employés.	Élevée	Les demandes de cartes d'achat ont été envoyées au secteur des Finances aux fins d'approbation du DPF. Toutes les cartes d'achat feront l'objet d'une étroite surveillance relativement aux limites en matière de dépenses.	<p>ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen de l'examen de documents lors de l'étape de l'examen de la vérification de suivie effectuée en 2012.</p> <p>CanNor a mis au point un manuel des procédures qui porte sur la demande et l'émission de cartes d'achat. Selon le manuel, le DPF doit approuver la demande de carte d'achat avant qu'elle ne soit envoyée à BMO Mastercard.</p> <p>CanNor n'a pas émis de nouvelles cartes d'achat pendant la période visée par la vérification de suivi, de sorte que le BCG n'a pas été en mesure de mettre à l'essai la mise en œuvre des nouvelles procédures.</p>	NIVEAU 5 (Pleine exécution)

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
10) CanNor devrait obtenir une reconnaissance écrite des responsabilités et obligations du détenteur avant l'émission de la carte d'achat et conserver la documentation en dossier.	Élevée	Le secteur des Finances de CanNor a adopté la formule de déclaration utilisée par AADNC. Tous les détenteurs de carte d'achat doivent lire et signer cette formule, qui précise leurs responsabilités et obligations. Les futurs détenteurs de carte doivent signer cette formule pour recevoir leur carte.	ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen du contrôle par sondage des opérations lors de l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012. Les détenteurs de carte d'achat ont fourni une reconnaissance par écrit des responsabilités et des obligations, qui a été versée au dossier des six comptes de cartes d'achat examinés.	NIVEAU 5 (Pleine exécution)
11) CanNor devrait veiller à ce que les cartes servent exclusivement à l'achat de biens et services autorisés dans le cadre d'activités gouvernementales et aux frais d'accueil préalablement approuvés.	Élevée	Les détenteurs de carte ont été informés de l'utilisation précise qu'ils doivent faire de leur carte. Ils ont également reçu un rappel à ce sujet. Les transactions effectuées à l'aide d'une carte d'achat seront examinées régulièrement pour les régions et Ottawa dans le but de veiller à ce que les cartes soient utilisées de manière appropriée. Ces changements seront intégrés dans les processus de contrôle interne documentés qui seront adoptés d'ici mars 2012.	ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen du contrôle par sondage des opérations lors de l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012. Les cartes d'achat ont servi exclusivement aux achats de biens et services autorisés dans le cadre des activités gouvernementales et à des frais d'accueil préautorisés dans le cas des 33 dossiers de cartes d'achat examinés.	NIVEAU 5 (Pleine exécution)
12) CanNor devrait veiller à la création de processus opérationnels et à conserver la	Élevée	À l'exercice 2010-2011, CanNor avait un PE avec AADNC pour les services ministériels, ce qui comprend les services de gestion du matériel se	ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen du contrôle par sondage des opérations lors de l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012.	NIVEAU 4 (Mise en œuvre)

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
<p>documentation afin d'assurer :</p> <p>a) que la méthode de sélection des soumissions et les critères d'évaluation sont clairement définis dans le document d'appel d'offres avant la diffusion de la demande de propositions;</p> <p>b) qu'il y a une justification pour les marchés d'approvisionnement non concurrentiels;</p> <p>c) que l'évaluation des propositions et la sélection de l'entrepreneur sont menées conformément aux critères préétablis tel qu'indiqué dans la demande de propositions et d'une manière ouverte, équitable et transparente;</p> <p>d) qu'il se trouve une copie du marché écrite et signée dans</p>		<p>rapportant aux approvisionnements, aux marchés et aux biens.</p> <p>AADNC fournit des services de gestion du matériel à CanNor conformément aux politiques du Conseil du Trésor (CT) et à la législation applicables. De plus, AADNC a sa série de politiques internes sur les approvisionnements disponible sur son site Web « Perspectives ». AADNC a élaboré des processus opérationnels que CanNor met en place relativement aux approvisionnements, à la passation de marchés et à la gestion des biens.</p> <p>CanNor et AANCD travailleront de concert à clarifier les rôles et responsabilités se rapportant aux approvisionnements et à la passation de marchés pour faire en sorte que tous les documents pertinents à l'appui du processus d'approvisionnement ainsi que les politiques et procédures connexes soient signés par les gestionnaires autorisés et accompagnés de tous les documents requis. Les gestionnaires examineront attentivement le processus pour s'assurer que les mesures appropriées sont prises et documentées conformément aux politiques du CT et aux politiques internes d'AADNC.</p>	<p>a) Dans le cas des quatre dossiers de marchés concurrentiels pertinents examinés, la méthode et les critères d'évaluation pour la sélection d'une proposition ont été clairement établis dans le document de demande de propositions avant que la demande de propositions ne soit publiée.</p> <p>b) Une justification a été versée au dossier dans le cas de dix des 14 marchés non concurrentiels pertinents examinés. Un dossier a donné lieu à plusieurs constatations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas d'un des dossiers, aucun énoncé des travaux n'avait été versé au dossier. • Dans le cas de trois des dossiers examinés, il n'y avait pas de justification pour avoir recours à un fournisseur unique dans le dossier. • Dans le cas de trois dossiers, aucune preuve au dossier n'indiquait qu'une analyse du rapport qualité-prix avait été effectuée. • Dans le cas d'un des dossiers, aucun document indiquant que l'entrepreneur était un ancien fonctionnaire ne figurait au dossier, et rien ne justifiait le 	<p>avancée)</p>

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
<p>le dossier;</p> <p>e) que les marchés sont émis avant la réception des biens ou services;</p> <p>f) que les modifications au marché sont signées avant l'échéance du marché d'origine;</p> <p>g) que les contrats d'une valeur supérieure à 10 000 \$ font l'objet d'une divulgation proactive.</p>		<p>CanNor veillera à ce que tous les marchés de plus de 10 000 \$ continuent d'être affichés proactivement sur son site Web.</p>	<p>recours aux services d'un ancien fonctionnaire.</p> <p>c) L'évaluation des propositions et la sélection de l'entrepreneur ont été effectuées conformément aux critères préétablis qui sont énoncés dans la demande de propositions et selon une approche ouverte, équitable et transparente dans le cas des quatre marchés concurrentiels pertinents examinés.</p> <p>d) Une copie signée du marché figurait au dossier dans le cas des 19 marchés examinés.</p> <p>e) Les marchés ont été émis avant la réception des biens ou services dans le cas des 19 marchés examinés.</p> <p>f) Les modifications des marchés ont été signées avant l'arrivée à échéance du marché initial dans le cas du marché pertinent examiné.</p> <p>g) Les marchés dont la valeur dépasse 10 000 \$ ont fait l'objet d'une divulgation proactive dans le cas des trois marchés pertinents examinés.</p>	

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
<p>13) CanNor devrait veiller à ce que les agents des marchés connaissent les règles d'attribution des marchés publics afin d'éviter les cas de fractionnement de marchés.</p>	<p>Élevée</p>	<p>L'Agence fait appel à AADNC pour obtenir des services en matière d'approvisionnement et de marchés.</p> <p>Le personnel de CanNor et AADNC passeront au peigne fin tous les processus et pratiques se rapportant aux marchés pour éviter tout fractionnement.</p>	<p>ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen de l'examen de documents et du contrôle par sondage des opérations pendant l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012.</p> <p>Lors de l'examen des dossiers, aucune preuve de fractionnement des marchés n'a été trouvée dans le cas des 19 marchés examinés.</p> <p>Les processus d'approvisionnement ont été élaborés par l'organisation parallèlement à un guide sur l'établissement de la liste de contrôle de l'approvisionnement et de la passation de marchés qui devra être utilisé de concert avec les nouvelles listes de contrôle mises au point pour les achats de faible valeur, les marchés à fournisseurs uniques, les marchés concurrentiels, ainsi qu'une liste de contrôle plus générale de l'approvisionnement et de la passation de marchés.</p> <p>Enfin, le protocole d'entente conclu entre AADNC et CanNor contient la disposition relative aux services d'approvisionnement et de passation de marchés.</p>	<p>NIVEAU 5</p> <p>(Pleine exécution)</p>
<p>14) CanNor devrait documenter et garder en dossier l'objet des voyages d'affaires de</p>	<p>Élevée</p>	<p>Tout employé doit faire signer un formulaire d'autorisation de voyager avant d'entreprendre un déplacement. Il faut notamment indiquer dans le</p>	<p>ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen du contrôle par sondage des opérations lors de l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012.</p>	<p>NIVEAU 5</p> <p>(Pleine exécution)</p>

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
manière à ce qu'il soit entièrement justifiable.		<p>formulaire l'objet du déplacement.</p> <p>Le formulaire (ou une copie) est versé au dossier de déplacements de l'employé et une copie (ou l'original), présentée au même moment que la demande de remboursement de frais de déplacement.</p>	<p>Le but du voyage d'affaire a été consigné et versé au dossier dans le cas de 50 des 52 dossiers de voyage examinés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas de deux dossiers, le motif du voyage en service commandé n'était pas documenté. 	
<p>15) CanNor devrait veiller à la création de processus opérationnels et à conserver la documentation afin d'assurer que :</p> <p>a) la justification des voyages après coup s'appuie sur des documents dans le dossier;</p> <p>b) les fournisseurs du gouvernement sont utilisés dans la mesure du possible et la justification pour l'utilisation d'autres fournisseurs est étayée dans le dossier;</p> <p>c) les employés sont remboursés pour leurs repas et les frais accessoires lorsqu'ils sont en voyage</p>	<p>Élevée</p>	<p>Le formulaire d'autorisation de voyager doit être rempli avant tout déplacement.</p> <p>L'utilisation de l'outil de gestion des dépenses automatisé fera l'objet d'une évaluation.</p> <p>Les employés ont été informés qu'il faut recourir aux fournisseurs du gouvernement, à défaut de quoi on leur demandera de fournir une justification.</p> <p>Les employés qui voyagent dans le cadre de leur emploi sont informés de leur obligation d'obtenir une carte de voyage et de l'utiliser le moment venu.</p> <p>Les déplacements de l'administrateur général sont divulgués sur une base trimestrielle.</p> <p>Les exigences décrites ci-dessus seront reflétées dans les processus de contrôle interne documentés qui seront adoptés</p>	<p>ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen du contrôle par sondage des opérations lors de l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012.</p> <p>a) Ne s'applique pas. Aucun cas de demande d'autorisation de voyage après coup justifiée n'a été observé aux dossiers.</p> <p>b) Ne s'applique pas. Le sous-critère lié à cet élément dans la recommandation ne fait plus l'objet d'une évaluation dans le cadre des vérifications effectuées par le BCG.</p> <p>c) Les frais de repas et les frais accessoires ont été remboursés conformément aux taux en vigueur dans le cas de 51 des 52 dossiers de voyage examinés.</p> <p>d) Dans le cas des 46 dossiers de voyage pertinents examinés, les dispositions</p>	<p>NIVEAU 5</p> <p>(Pleine exécution)</p>

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
<p>commandé, et ils doivent le faire conformément aux taux des allocations prévus dans la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (CNM);</p> <p>d) les préparatifs de voyage par avion respectent les limites appropriées;</p> <p>e) les pièces justificatives sont versées dans le dossier avant de régler les dépenses de voyage;</p> <p>f) les cartes de voyage ministérielles sont utilisées lorsque c'est possible;</p> <p>g) les voyages du sous-ministre sont divulgués de manière proactive et opportune sur le site Web de CanNor.</p>		<p>d'ici mars 2012.</p>	<p>prises pour le transport aérien respectaient les limites applicables.</p> <p>e) Les pièces justificatives ont été versées au dossier avant de régler les dépenses de voyage dans le cas des 52 dossiers de voyage examinés.</p> <p>f) Les cartes de voyage ministérielles ont été utilisées dans la mesure du possible dans les 48 dossiers de voyage pertinents examinés.</p> <p>g) Les frais de voyage de l'administrateur général et d'autres membres désignés de la haute direction ont fait l'objet d'une divulgation proactive en temps opportun sur le site Web de CanNor dans le cas des 11 dossiers de voyage pertinents examinés.</p> <p>L'organisation recourt maintenant à la Solution des services de voyage partagés, qui permet de planifier les dépenses, de soumettre les demandes de voyage et d'en assurer le suivi conformément à la Directive sur les voyages du CNM, ainsi que d'engager les dépenses et d'engager les fonds directement dans le système financier de l'organisation.</p>	

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
<p>16) CanNor devrait veiller à ce que les demandes de cartes de voyage et les conventions avec les détenteurs de carte reconnaissant les responsabilités et les obligations soient conservées dans le dossier.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Les demandes de carte de voyage et la signature des ententes par les détenteurs de carte sont maintenant consignées comme il se doit. Les futurs détenteurs de carte doivent signer un formulaire d'entente pour recevoir leur carte.</p> <p>Ces renseignements seront intégrés dans les processus de contrôle interne documentés qui seront adoptés d'ici mars 2012.</p>	<p>ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen de l'examen de documents et du contrôle par sondage des opérations pendant l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012.</p> <p>CanNor a émis quatre nouvelles cartes de voyage individuelles depuis mars 2012. Les demandes de cartes de voyage et les conventions avec les détenteurs de carte reconnaissant les responsabilités et les obligations étaient conservées dans le dossier dans le cas des quatre cartes de voyage examinées.</p> <p>Les conventions avec les détenteurs de toutes les cartes de voyage en circulation ont également été mises à jour en février et en mars 2012.</p> <p>Ce fait a été corroboré par le manuel des procédures mis au point par CanNor. Cet élément n'est plus visé par les vérifications des contrôles de base.</p>	<p>NIVEAU 5</p> <p>(Pleine exécution)</p>
<p>17) CanNor devrait veiller à ce que l'engagement de fonds pour toutes les cotisations et les frais d'inscription soient préapprouvés par la personne dûment autorisée appropriée.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Dans le cadre du processus à l'appui de l'article 32 (engagements) de la <i>LGPF</i> examiné par le secteur des Finances de CanNor, une mesure corrective a été mise en œuvre afin de garantir l'obtention de l'autorisation, par un gestionnaire délégué, pour ce type de dépenses.</p>	<p>ÉVALUATION : La Directive sur les cotisations a été abrogée en mars 2012. Cette recommandation est dorénavant désuète puisqu'elle ne s'applique plus.</p>	<p>Désuète</p>

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
		<p>Cette mise à jour sera reflétée dans les processus de contrôle interne documentés qui seront adoptés d'ici mars 2012.</p>		
<p>18) CanNor devrait conserver une documentation écrite indiquant que les procédures de départ ont été suivies afin de certifier que toutes les sommes dues à la Couronne ont été remboursées et que tout matériel prêté a été rendu avant que l'employé quitte l'organisme.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Une mesure corrective a été mise en œuvre. Avant de quitter son emploi, toute personne doit remplir un formulaire de départ et obtenir les signatures confirmant que tous les biens ont été comptabilisés et qu'aucune somme n'est due à l'État. Le formulaire rempli est ensuite versé au dossier de cessation d'emploi conservé par le groupe des Ressources humaines (RH) de CanNor, à Iqaluit.</p> <p>Ces renseignements seront intégrés aux processus de contrôle interne documentés qui seront adoptés d'ici mars 2012.</p>	<p>ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen du contrôle par sondage des opérations lors de l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012.</p> <p>Des documents par écrit à l'appui du respect de la procédure de départ ont été versés au dossier des sept dossiers d'administration de la paye pertinents examinés.</p> <p>CanNor a mis au point de nouvelles procédures de départ que tous les employés doivent suivre, qui sont mises en œuvres par le groupe des RH. Une fois le formulaire de départ rempli, un exemplaire est versé au dossier par le groupe des RH et l'original est envoyé au bureau de paye d'AADNC pour fermer le dossier.</p>	<p>NIVEAU 5</p> <p>(Pleine exécution)</p>
<p>19) CanNor devrait prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que toutes les demandes de congé sont préautorisées par une personne dûment autorisée.</p>	<p>Faible</p>	<p>Des rappels réguliers à propos des exigences liées au processus d'autorisation des congés sont envoyés à tous les gestionnaires, et le groupe des RH de CanNor exercera une surveillance à cet égard aux six mois.</p> <p>Ces renseignements seront intégrés aux</p>	<p>ÉVALUATION : Validation obtenue au moyen du contrôle par sondage des opérations lors de l'étape de l'examen de la vérification de suivi effectuée en 2012.</p> <p>Les congés payés ont été approuvés et gérés en conformité avec la directive pertinente dans 48 des 54 transactions de congé</p>	<p>NIVEAU 4</p> <p>(Mise en œuvre avancée)</p>

Vérification de l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectuée en 2011

Recommandation	Classement des recommandations en fonction du risque	Interventions de la direction et mesures prévues (en date de mars 2012)	Évaluation du BCG	Statut du plan d'action de la gestion
		processus de contrôle interne documentés qui seront adoptés d'ici mars 2012.	examinées. <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas de six transactions comprenant des congés annuels, des congés spéciaux pour des postes isolés, des congés de bénévolat et des congés personnels, la demande a été approuvée après le congé. 	

Annexe 1 : Légende de l'évaluation du statut de la mise en œuvre

Les catégories d'évaluation des plans d'action de la direction sont énumérées ci-dessous.

Catégories	Définition
Niveau 1	Aucun progrès ou progrès non significatif Des mesures comme l'établissement d'un nouveau comité, la tenue de réunions ou l'élaboration de plans informels sont considérées comme des progrès non significatifs.
Niveau 2	Étape de la planification Si des plans d'action formels en vue d'apporter des changements organisationnels ont été établis et approuvés par le niveau hiérarchique adéquat, que des ressources ont été allouées et qu'un calendrier raisonnable a été établi, l'organisme a atteint l'étape de la planification.
Niveau 3	Préparatifs de la mise en œuvre Si des dispositions ont été prises pour mettre en œuvre une recommandation, comme embaucher ou former du personnel et élaborer ou acquérir les ressources requises, l'organisme est prêt pour l'exécution.
Niveau 4	Mise en œuvre avancée Si les structures et les processus sont en place et sont intégrés dans au moins certaines parties de l'organisation, et que des résultats ont été obtenus, cela devrait être considéré comme étant une mise en œuvre avancée.
Niveau 5	Pleine exécution L'organisme a atteint la pleine exécution si les structures et les processus ont été entièrement implantés.
Désuet	La recommandation est considérée désuète si elle n'est plus applicable, parce que le processus ou l'enjeu est devenu caduc, après avoir été remplacé par une réalité nouvelle.

Annexe 2 : Politiques et directives prises en compte aux fins de la vérification

Domaines pris en compte
<input checked="" type="checkbox"/> Directive sur la vérification des comptes
<input checked="" type="checkbox"/> Directive sur les cartes d'achat
<input checked="" type="checkbox"/> Directive sur la délégation des pouvoirs financiers pour les dépenses
<input checked="" type="checkbox"/> Directive sur l'engagement des dépenses et le contrôle des engagements
<input checked="" type="checkbox"/> Directive sur la gestion financière de l'administration de la paye
<input checked="" type="checkbox"/> Directive sur les congés et les modalités de travail spéciales
<input checked="" type="checkbox"/> Directive sur les voyages du Conseil national mixte
<input checked="" type="checkbox"/> Politique sur les marchés
<input checked="" type="checkbox"/> Politique sur la gouvernance en matière de gestion financière
<input checked="" type="checkbox"/> Politique sur les crédateurs à la fin de l'exercice (CAFE)

Annexe 3 : Liens vers les lois, les politiques et les directives applicables

Lois, directives et politiques applicables	Hyperliens (liens fonctionnels en date d'avril 2012)
<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-2011/
Directive sur la délégation des pouvoirs financiers pour les dépenses	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=17060
Politique sur le contrôle interne	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15258
Directive sur l'engagement des dépenses et le contrôle des engagements	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=17061
Directive sur les cartes d'achat	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=17059
Politique en matière d'apprentissage, de formation et de perfectionnement	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12405&section=text
Politique sur les marchés	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494
Règlement sur les marchés de l'État	http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-87-402/
Directive sur les voyages	http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?did=10&lang=fra&merge=2
Autorisation spéciale de voyager	http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tbm_113/statb-fra.asp
Directive sur les cartes de voyage et les chèques de voyage	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15783
Politique sur l'administration de la rémunération au rendement de certains niveaux supérieurs exclus non compris dans la catégorie de la gestion	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=13951
Directive sur les congés et les modalités de travail spéciales	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15774
Convention collective pour le groupe Services des programmes et de l'administration	http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/coll_agre/pa/pa-fra.asp
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>	http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.01/index.html
Directive sur la gestion financière de l'administration de la paye	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15781
Politique sur l'emploi pour une période déterminée	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12584
Directive sur les conditions d'emploi	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15772
Politique sur la gouvernance en matière de gestion financière	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14005
Politique sur la sécurité du gouvernement	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=16578
Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14676
Politique sur les créiteurs à la fin de l'exercice (CAFE)	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12210
Directive sur les conditions d'emploi de certains employés exclus/ou non représentés	http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15773